

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

N°: 5/2017

Séance du : **LUNDI 29 MAI 2017**

Président de séance : **Marc GOUA, Maire**

Secrétaire de séance : **Sébastien BOUSSION, Conseiller municipal**

NOM	PRESENT	ABSENT	Donné pouvoir à
Marc GOUA	X		
Dominique DAILLEUX-ROMAGON	X		
Grégory BLANC	X		
Véronique PINEAU	X		
François STEINEBACH	X		
Ozlem KILIC	X		
Lamine NAHAM	X		
Chantal JEOFFROY	X		
Eric COCHET	X		
Marie-Hélène PETIT	X		
Izzet ALBAYRAK	X		
Nadine DELAUNAY	X		
Amine KARIM	X		
Karine POIRIER	X		
Philippe HUMBERT	X		
Salah MOUMNI		X	Eric COCHET
Frédéric CHAMARD		X	Amine KARIM
Sébastien BOUSSION	X		
Marie-Claire BARLIER	X		
Ali ESSARROKH		X	Grégory BLANC
Véronique REMAUD		X	Dominique DAILLEUX-ROMAGON
Alain PANTAIS	X		
Saïda AMZIL-DJERBI	X		
Samuel MANCEAU	X		
Jacqueline BINET	X		
Ali AMINE	X		
Lydie JACQUET	X		
Stéphanie BOURGEOIS	X		
Boris BATAIS	X		
Chantal DUFFOUI	X		
Gilles ERNOULT	X		
Jean-François GARCIA	X		
Pascal COUÉDEL	X		

1 – Lecture du procès-verbal de la séance 25 avril 2017

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Le procès-verbal mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

2 – Indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux – modification des taux

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham précise que les indemnités figurant sur la délibération apparaissent en pourcentages afin que les montants ne soient pas figés lors de la révision des indices. Les équivalences en montants figurent sur l'annexe 1 de la délibération.

Gilles Ernoult informe que les élus de La Gauche Trélazéenne s'abstiendront sur ce type de délibération, comme à leur habitude, sans remettre en cause les montants alloués. Ce qui est important, c'est de donner les moyens aux élus d'exercer leur mandat. Ce qui signifie du temps, de l'organisation personnelle à gérer avec l'activité professionnelle, ce qui n'est pas toujours facile. Cela pose l'éternelle question d'un véritable « statut de l'élu », sans arrêt promis, mais jamais mis en œuvre. Il est très difficile aujourd'hui d'exercer un mandat d'élu, étant salarié ou pas d'ailleurs, car cela entraîne des coûts. Ces compensations financières permettent à certains élus, mais pas tous, de pouvoir prendre un temps partiel pour se dégager du temps et assurer leur mission d'élu. Le message très souvent entendu « politiques tous pourris » ne concerne pas tous les élus et certainement pas ceux présents autour de cette table, qui s'investissent énergiquement et sans compter leur temps, avec des frais pour certains élus, notamment ceux de la minorité municipale. Les élus de La Gauche Trélazéenne réitèrent leur volonté de voir la création d'un véritable statut d'élu qui permette à chacun d'exercer un mandat d'élu. Cela permettrait le véritable renouvellement politique et donnerait la possibilité aux salariés et aux ouvriers de pouvoir devenir élu.

Marc Goua précise qu'il partage tout à fait la position des élus de La Gauche Trélazéenne.

La délibération mise aux voix, est adoptée avec 5 abstentions (Boris Battais, Chantal Duffoui, Gilles Ernoult, Jean-François Garcia, Pascal Couëdel).

3 – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham précise que le recrutement concerne un poste de responsable de la commande publique. Cette création de poste fait suite à une réorganisation des services (futurs départs à la retraite). Ce recrutement sera effectif à compter du 17 juillet au sein des services techniques et administratifs.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4 – Cours de natation – vacances piscine

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Boris Battais demande ce que va changer cette mise à jour des vacances pour les maîtres nageurs ?

Lamine Naham répond que la dernière mise à jour datait de 1993 et le taux était de 140 francs à l'époque. C'est une mise à jour de leur niveau de rémunération.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5 – Budget Ville – exercice 2017 – répartition des subventions – subvention exceptionnelle à l’association Alcool Vie Libre Angers Métropole

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.

6 – Budget principal – exercice 2017 – Répartition des subventions

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Pour répondre à la question de Gilles Ernoult posée à Marc Goua semaine dernière, Lamine Naham précise que CDP 49 signifie « Coup de Pouce 49 ». La Ville verse une subvention de 18 400 € et a perçu en contrepartie des recettes pour un montant de 20 000 €. La Ville valorise la mise à disposition des équipements et des agents municipaux sur le projet « Trélazé Entreprendre ». C’est la raison pour laquelle la totalité de la subvention n’est pas reversée à Coup de Pouce 49.

Grégory Blanc ajoute que la délibération renouvelant la convention avec la Fabrique à Entreprendre a été prise lors du conseil municipal de mars. Cette délibération ne prend pas en compte la totalité des frais supportés par la Ville. Le dispositif est vu dans sa globalité en incluant la participation des services de la Ville. Dans le cadre de l’action de Trélazé Entreprendre, le coût de l’intervention des agents de la Ville a été intégré au coût global de l’action. Pour rappel, la compétence emploi n’est plus du ressort de la Ville. Plusieurs agents de la Ville passent beaucoup de leur temps sur les dossiers de l’emploi et la Communauté urbaine ne verse pas de subvention à la Ville.

Marc Goua ajoute qu’il faut être précis dans les intitulés indiqués sur les délibérations pour que ces dernières soient comprises de tous.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.

7 – Avenant n°1 à la convention cadre fixant les relations entre la Ville de Trélazé et la régie Arena Loire Trélazé

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Gilles Ernoult demande si dans la convention d’origine, les tarifs étaient fixés ?

Lamine Naham répond que non, cela concerne uniquement la convention cadre qui stipule les obligations de la Ville de Trélazé et Arena Loire. Les tarifs n’apparaissent pas dans cette convention.

La délibération mise aux voix, est adoptée avec 5 abstentions (Boris Battais, Chantal Duffoui, Gilles Ernoult, Jean-François Garcia, Pascal Couëdel).

8 – Finances – Convention Ville de Trélazé – Arena Loire Trélazé – Remboursement indemnité régisseur versée au titre de la régie de recettes « Club Partenaires »

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham propose de compléter la dernière phrase de la délibération : « De constater que la somme de 410 € est due par Arena Loire Trélazé au titre de l’année 2016 » par « et les années suivantes. » afin de ne pas représenter une nouvelle délibération chaque année, tant que le montant de l’indemnité de régisseur reste inchangé.

La délibération mise aux voix, avec la modification, est adoptée avec 2 abstentions (Jean-François Garcia, Pascal Couëdel).

9 – Finances – Convention Ville de Trélazé – Arena Loire Trélazé – Remboursement indemnité régisseur versée au titre de la régie d’avances « Festival estival »

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham propose le même rajout que pour la délibération précédente à savoir : « De constater que la somme de 200 € est due par Arena Loire Trélazé au titre de l’année 2016 et les années suivantes ».

La délibération mise aux voix, avec la modification, est adoptée avec 2 abstentions (Jean-François Garcia, Pascal Couëdel).

10 – Halte ferroviaire – Réalisation d’un parking – Convention de financement - Approbation

Rapporteur : Dominique Dailleux-Romagon, Adjointe au maire

Dominique Dailleux-Romagon précise qu’à compter de ce jour, on ne parle plus de « halte ferroviaire » mais de gare. Seulement sur les documents officiels apparaîtra toujours le terme « halte ferroviaire » pour éviter les complications administratives. Les travaux qui ont débuté occasionnent des gênes pour les riverains. Il va falloir un peu de patience, ils devraient se terminer, si tout va bien, fin juin.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.

11 – Création et mise aux normes d’un local périscolaire – écoles de la Maraîchère – demande de subvention à la Caisse d’Allocations Familiales

Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

Pascal Couëdel demande quelle est l’association concernée par ce déménagement ? François Steinebach répond le Relais Pour l’Emploi qui intégrera ses nouveaux locaux au cœur du quartier Bellevue (avenant de l’opération de renouvellement urbain).

La délibération mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.

12 – Création et mise aux normes d’un local périscolaire – écoles de la Maraîchère – demande de subvention à la Caisse d’Allocations Familiales dans le cadre de l’acquisition de matériel et de mobilier

Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

Marc Goua fait remarquer une coquille dans la délibération sur les centimes. Il faut lire 4 543.85 € et non 83 centimes comme indiqué par erreur.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.

13 – Création d’un équipement de fitness urbain quartier du Grand Bellevue – Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport

Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

Jean-François Garcia s’étonne que ce dossier n’ait pas été abordé en amont du Conseil municipal lors de la dernière commission sports/éducation ?

François Steinebach répond que lors de la commission sports/éducation du 9 mai dernier, toutes les questions posées par Jean-François Garcia, notamment sur les investissements ont obtenu des réponses. La décision de créer un équipement de fitness urbain n’avait pas été validée par les élus de la majorité municipale au moment où a eu lieu la commission, c’est pour cela que le sujet

n'a pas été abordé. C'est l'opportunité d'obtenir une subvention CNDS qui a validé la décision. Cet équipement sera créé, sous réserve de l'obtention de cette subvention.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

14 – Ecole municipale de danse – Convention de partenariat Ville d'Angers / Conservatoire à Rayonnement régional - Renouveau

Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

François Steinebach précise que l'école de danse est une des seules structures municipales départementales avec le Conservatoire d'Angers et de Cholet. Cette convention a permis de sauver l'école de danse. Grâce à cette signature de convention, les effectifs sont passés de 90 élèves en 2009 à 250 aujourd'hui avec 6 professeurs. Les temps d'accueil ont été augmentés et les différentes disciplines de la danse développées.

Marc Goua ajoute que les élus de la majorité tentent de reproduire la même chose avec l'école de musique.

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

15 – Convention de partenariat GRDF / Ville de Trélazé pour l'accompagnement des actions d'insertion et d'accès à l'emploi dans les quartiers

Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

16 – Urbanisme – secteur Bourg – Lotissement La Chevalerie – rue des Geais – Déclassement d'une emprise du domaine public non routier et cession à M. et Mme Trottet ou toute autre personne physique, morale ou juridique s'y substituant

Rapporteur : Dominique Dailleux-Romagon, Adjointe au maire

Gilles Ernoul fait remarquer une coquille dans la délibération. Il faut lire « ...auxquels s'ajouteront les frais de géomètre et de notaire » et non « s'ajouteraient ».

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

17 – Urbanisme – Lotissement St Lézin II – Lot n°14 – Cession à Mme Godin et M. Quittet ou toute autre personne physique, morale ou juridique s'y substituant

Rapporteur : Dominique Dailleux-Romagon, Adjointe au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

18 – Jeunesse – Attribution d'aides dans le cadre du Plan Jeunesse

Rapporteur : Grégory Blanc, Adjoint au maire

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et n'ayant pas de question diverse, la séance est levée vers VINGT HEURES ET QUARANTE MINUTES.

Le secrétaire de séance
Sébastien BOUSSION